

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ **AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

**N° 21 - Convention
d'accompagnement de
la Communauté
d'Agglomération Pays
Basque pour le dispositif
LEHA (Lehen
Haurtzaroaren
Euskarazko Harrera –
Accueil de la petite
enfance en langue
basque) : autorisation
de signature pour
l'adhésion du multi-
accueil municipal
bilingue Itsas Argia**

Rapporteur :
Patricia Arribas-Olano,
2ème adjoint

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°21 – ENFANCE-JEUNESSE

Convention d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le dispositif LEHA (Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera – Accueil de la petite enfance en langue basque) : autorisation de signature pour l'adhésion du multi-accueil municipal bilingue Itsas Argia

Madame Arribas-Olano, adjointe, expose :

Depuis sa création en 2019, le multi-accueil Itsas Argia souhaite structurer une offre bilingue au sein de son Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). Par délibération du 15 mars 2022, le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a validé l'intégration de la commune de Saint-Jean-de-Luz au dispositif LEHA afin de valoriser l'offre de service d'accueil collectif des jeunes enfants en langue basque au multi-accueil Itsas Argia.

L'adhésion à ce dispositif LEHA implique la signature d'un plan d'accompagnement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque (annexe). Cette convention fixe les engagements à tenir afin que le multi-accueil Itsas Argia puisse obtenir sa labellisation en tant que modèle d'accueil linguistique de type C (accueil bilingue à parité).

A cet égard, la commune de Saint-Jean-de-Luz s'engage à mettre en œuvre les opérations listées dans le plan d'accompagnement, notamment :

- A organiser progressivement le service afin de mettre en œuvre l'accueil linguistique du modèle C en envoyant un agent en formation intensive de 6 mois pour atteindre le niveau de langue B1 ;
- A participer au financement du plan d'accompagnement à hauteur de la moitié du coût de l'ensemble des opérations définies dans la feuille de route, une fois déduite la participation du CNFPT, dans la limite de 12 650,55€.

De son côté, la Communauté d'agglomération Pays Basque s'engage :

- A participer au financement du plan d'accompagnement à hauteur de la moitié du coût de l'ensemble des opérations définies dans la feuille de route, une fois déduite la participation du CNFPT, dans la limite de 12 650,55 €.
- A apporter un accompagnement technique sur toute la durée de mise en œuvre du plan d'accompagnement.

La convention est signée pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion du multi-accueil municipal bilingue Itsas Argia au dispositif LEHA (Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera – Accueil de la petite enfance en langue basque),
- D'approuver le plan d'accompagnement 2022 (annexe) avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse, éducation » du 6 septembre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine et langue basque » du 7 septembre 2022,
- Approuve l'adhésion du multi-accueil municipal bilingue Itsas Argia au dispositif LEHA (Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera – Accueil de la petite enfance en langue basque),
- Approuve le plan d'accompagnement 2022 (annexe) avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

